

## CIRCULAIRE DE RENTREE 2026-2027

### A LIRE TRES ATTENTIVEMENT ET A CONSERVER Voie professionnelle

Chers lycéens, chers parents,

Nous sommes heureux de vous accueillir pour cette rentrée, qui marque une étape importante dans votre parcours de formation en CAP et en baccalauréat professionnel.

Tout au long de votre cursus, vous développerez des compétences solides en alliant enseignements théoriques et pratiques, dans des conditions proches de celles du monde professionnel grâce à des plateaux techniques modernes et bien équipés. Votre formation vous permettra d'acquérir progressivement une véritable expertise métier, tout en consolidant vos acquis d'une année à l'autre.

Vous serez également en lien avec de nombreux partenaires reconnus dans les filières des énergies, du numérique et de l'électronique. Ces collaborations contribuent à enrichir votre formation, à mieux comprendre les attentes du monde professionnel et à préparer votre insertion ou votre poursuite d'études.

Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) occupent une place essentielle dans votre parcours. Elles vous permettront de mettre en pratique vos compétences, de gagner en autonomie et de construire votre projet professionnel.

Le lycée vous offre par ailleurs une ouverture vers l'international, avec la possibilité d'effectuer des stages à l'étranger en classe de première, afin d'enrichir votre expérience personnelle et professionnelle.

Pour les élèves de terminale, cette année sera déterminante avec les échéances d'examen et les choix d'orientation. Notre établissement propose des poursuites d'études en post-bac, notamment en BTS et en licence, en voie initiale ou en apprentissage.

L'ensemble des enseignants et des personnels de l'établissement se joint à nous pour vous souhaiter un bel été et de bonnes vacances.

Nous vous souhaitons une excellente rentrée et une pleine réussite dans votre parcours.

Bien cordialement,

Chef d'Etablissement  
Coordinatrice,  
**V. BREL-SUPPO**

Responsable Vie Scolaire et Chargé de  
Mission pour le Lycée Général  
**A. FAGE**

Directeur Adjoint Lycée et  
Directeur Délégué aux Formations  
Professionnelles et Technologiques  
**O. COPIN**

## **Structures de l'établissement 2026-2027**

### **Direction**

|  |                 |  |
|--|-----------------|--|
| . Chef d'établissement Coordonnatrice :  | Mme BREL-SUPPO  | <a href="mailto:v.brel-suppo@lasalle84.org">v.brel-suppo@lasalle84.org</a> |
| . Directeur Adjoint Lycée et Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques : | M. COPIN        | <a href="mailto:ddfpt@lasalle84.org">ddfpt@lasalle84.org</a>               |
| . Directeur Adjoint Campus Enseignement Supérieur et UFA :   | M. KUNST-MEDICA | <a href="mailto:kunstmedica@lasalle84.org">kunstmedica@lasalle84.org</a>   |

### **Secrétariat & Accueil**

|                             |                            |  |
|-----------------------------|----------------------------|--|
| . Secrétaire de direction : | Mme GROH                   | <a href="mailto:m.groh@lasalle84.org">m.groh@lasalle84.org</a>                       |
| . Secrétaire Lycée :        | Mme PASSEBOIS              | <a href="mailto:secretariat.lycee@lasalle84.org">secretariat.lycee@lasalle84.org</a> |
| . Secrétaire DDFPT et UFA : | Mme MALAVAL                | <a href="mailto:malaval@lasalle84.org">malaval@lasalle84.org</a>                     |
| . Standard & Accueil :      | Mmes GONZALEZ et CHARLERIE | <a href="mailto:accueil@lasalle84.org">accueil@lasalle84.org</a>                     |

### **Vie scolaire**

|  |                           |  |
|--|---------------------------|--|
| . Responsable Vie Scolaire + Chargé de Mission pour le Lycée Général : | M. FAGE                   | <a href="mailto:fagea@lasalle84.org">fagea@lasalle84.org</a>           |
| . Adjointe Cadre Educatif :  | Mme THOMAS                | <a href="mailto:a.thomas@lasalle84.org">a.thomas@lasalle84.org</a>     |
| . Vie Scolaire Lycée :   | M. HENRY                  | <a href="mailto:vslycee@lasalle84.org">vslycee@lasalle84.org</a>       |
| . Assistante d'Education :   | Mme GOUAULT               | <a href="mailto:gouault@lasalle84.org">gouault@lasalle84.org</a>       |
| . Educateur chargé de l'internat :                                     | Mme GUILLAUMAT<br>M. FRAY | <a href="mailto:vsinternat@lasalle84.org">vsinternat@lasalle84.org</a> |

### **Pôle éducatif & accompagnement des élèves**

|   |               |  |
|---|---------------|--|
| . Référente orientation :                               | Mme PASTORINO | <a href="mailto:pastorinom@lasalle84.org">pastorinom@lasalle84.org</a> |
| . Responsable élèves à besoins éducatifs particuliers : | M. TESTUD     | <a href="mailto:testud@lasalle84.org">testud@lasalle84.org</a>         |
| . Référente ULIS :                                      | Mme PLOUZIN   | <a href="mailto:plouzin@lasalle84.org">plouzin@lasalle84.org</a>       |

### **Pastorale**

|              |  |
|--------------|--|
| Mme GROGNET  | <a href="mailto:i.grognet@lasalle84.org">i.grognet@lasalle84.org</a> |
| Mme DA SILVA | <a href="mailto:dasilva@lasalle84.org">dasilva@lasalle84.org</a>     |

### **Pédagogie, culture & ouverture**

|                                |             |  |
|--------------------------------|-------------|--|
| . Coordinatrice des échanges : | Mme CHAROLS | <a href="mailto:charols@lasalle84.org">charols@lasalle84.org</a> |
|--------------------------------|-------------|--|

### **Pôle financier**

|              |  |
|--------------|--|
| M. JOUFFRET  | <a href="mailto:c.jouffret@lasalle84.org">c.jouffret@lasalle84.org</a> |
| M. MOLINER   | <a href="mailto:moliner@lasalle84.org">moliner@lasalle84.org</a>       |
| M. GUYOT     | <a href="mailto:r.guyot@lasalle84.org">r.guyot@lasalle84.org</a>       |
| Mme GRANGIER | <a href="mailto:grangier@lasalle84.org">grangier@lasalle84.org</a>     |

### **Santé & restauration**

|                      |              |  |
|----------------------|--------------|--|
| . Infirmerie / PAI : | Mme MARTINEZ | <a href="mailto:n.martinez@lasalle84.org">n.martinez@lasalle84.org</a>   |
| . Restauration :     | M. OSVALD    | <a href="mailto:salleavignon@1001repas.fr">salleavignon@1001repas.fr</a> |

## **Nos finalités**

Notre établissement est sous tutelle Lasallienne et fait partie de l'Enseignement Catholique d'Avignon.

A la suite des Frères des Ecoles Chrétiennes, notre tradition éducative s'appuie sur l'esprit et l'œuvre de Saint Jean-Baptiste de La Salle. Nous sommes un lieu de travail, d'éducation et d'affirmation de la Foi Chrétienne où chacun réussit suivant ses aptitudes dans le respect de ses convictions.

## **Les Instances**

- 1 - L'O.G.E.C. : (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) – Président : **M. ALTAYRAC.**

L'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) est l'association qui assure la gestion économique, financière, immobilière et sociale de l'établissement. Composé de bénévoles engagés, en lien étroit avec la direction et la tutelle, l'OGEC veille à offrir aux élèves et aux personnels un cadre de vie et de travail de qualité.

Ses missions sont nombreuses : gestion des ressources humaines non enseignantes, entretien et rénovation des bâtiments, investissements matériels et numériques, suivi budgétaire, sécurité des personnes et des biens. L'OGEC contribue ainsi, au quotidien, à la mise en œuvre du projet éducatif de l'établissement en garantissant les moyens nécessaires à son fonctionnement et à son développement.

Par son engagement au service de la communauté éducative, l'OGEC participe pleinement à la vitalité et à l'avenir de l'ensemble scolaire La Salle Avignon.

2 - L'A.P.E.L. (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre) - Présidente : **Mme SECHE**

L'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre (APEL) est un partenaire essentiel de la communauté éducative. Elle représente les familles auprès de l'établissement et participe activement à la vie de l'ensemble scolaire.

Au sein de La Salle Avignon, l'APEL œuvre, en lien étroit avec la direction, les équipes éducatives et l'OGEC, pour favoriser un climat de confiance et de dialogue entre les familles et l'établissement. Elle accompagne les parents dans leur mission éducative, relaie leurs préoccupations et contribue à de nombreux projets et temps forts qui rythment l'année scolaire.

Par son engagement bénévole, l'APEL participe également à l'animation de la vie de l'établissement à travers l'organisation d'actions, d'événements conviviaux et d'initiatives permettant de soutenir les projets pédagogiques et éducatifs au bénéfice de tous les élèves.

Chaque parent est invité à s'investir, selon ses disponibilités, afin de faire vivre cette dynamique de partenariat au service des jeunes et de leur réussite.

**L'APEL organise une rencontre annuelle pour son Assemblée Générale (le vendredi 2 octobre 2026 à 18h00)**

# INFORMATIONS GENERALES

## HORAIRES

↳ **Le service accueil** et le **standard** fonctionnent du **lundi au vendredi de 07h30 à 18h30 sauf le mercredi jusqu'à 18h00**. L'établissement est fermé les samedis et dimanches.

### ↳ **Horaires des cours :**

Vous trouverez ci-dessous, le tableau des horaires du lycée. Certaines classes auront cours le mercredi après-midi, d'autres termineront le mercredi à 12 h 35.

| N° de séquence   | Horaires          | N° de séquence  | Horaires          |
|------------------|-------------------|-----------------|-------------------|
| 1                | 07 h 55 à 08 h 50 | 8               | 13 h 30 à 14 h 20 |
| 2                | 08 h 55 à 09 h 45 | 9               | 14 h 25 à 15 h 15 |
| 3 - RECREATION   | 09 h 45 à 10 h 00 | 10 - RECREATION | 15 h 15 à 15 h 25 |
| 4                | 10 h 00 à 10 h 50 | 11              | 15 h 25 à 16 h 15 |
| 5                | 10 h 55 à 11 h 45 | 12              | 16 h 20 à 17 h 10 |
| 6 ou pause repas | 11 h 50 à 12 h 35 | 13              | 17 H 15 à 18 h 00 |
| 7 ou pause repas | 12 h 35 à 13 h 25 |                 |                   |

**Afin de ne pas perturber le déroulement de l'enseignement, les demandes de sorties quelques minutes avant le terme des cours seront systématiquement refusées.**

↳ **Sonneries** : nous avons rétabli les sonneries, mais ce sont les professeurs qui ont la responsabilité de mettre fin aux cours.

↳ **Les emplois du temps** des élèves seront distribués le jour de la rentrée. Ils ont été élaborés en tenant compte de nombreux paramètres (occupations des salles, nombre d'heures imposées, enseignants sur plusieurs établissements...). Néanmoins, il est possible qu'en cours d'année, des événements nous obligent à des modifications (absences pour formation des enseignants, congés maladie, convocations pour des surveillances d'examens ou des corrections...). Nous vous prions par avance de nous excuser pour les désagréments qui en découleraient.

Afin d'optimiser le temps de présence des élèves dans l'établissement, les modifications d'emploi du temps ne seront effectives que la veille au soir à 20h pour les cours du lendemain. Les élèves sont donc invités à se connecter sur PRONOTE à partir de 20h pour prendre connaissance des éventuels changements. **Vous avez la possibilité de voir ces changements sur votre espace dédié sur le site <http://lasalle84.net> ou directement à l'adresse suivante <https://0840060J.index-education.net/pronote>**

**Des activités sportives et culturelles seront proposées certains soirs à partir de 15 h 25.** Elles seront présentées durant le mois de septembre et débuteront courant octobre.

## ADMINISTRATIF

↳ **Le certificat de scolarité sera envoyé par mail la 1<sup>ère</sup> semaine de la rentrée. Vous devrez en conserver au moins 1 original en archives.**

↳ **Les bourses de lycée** : Pour les élèves scolarisés en lycée privé, le dossier de demande de bourse sera à déposer auprès du lycée privé dans le cadre de la campagne des bourses du 1er septembre au 15 octobre 2026.

De plus, la bourse de lycée ne sera désormais attribuée que pour une année scolaire. Les élèves boursiers en 2025-2026 devront impérativement redéposer une demande à la rentrée scolaire.

↳ **Avis médical** : concerne les élèves mineurs au jour de la rentrée scolaire. A faire établir par un médecin, sur le document inclus dans le dossier d'inscription ou envoyé par mail.

↳ **L'assurance** souscrite par le lycée pour tous les élèves, elle couvre toutes les activités scolaires et parascolaires (atelier, stages, sorties, voyages, etc. ...) qui sont sous la responsabilité de l'établissement. Cette assurance n'intervient cependant qu'après la sécurité sociale et la mutuelle complémentaire des familles. Pour toute information : s'adresser au service infirmerie.

↳ **Vaccinations** : les lycéens doivent être à jour de leurs vaccinations, notamment contre le tétanos faute de quoi ils ne seront pas admis dans les cours de matières techniques.

↳ **Transports Scolaires** : certains abonnements de transports scolaires (bus ou train) et ce, quel que soit le régime de l'enfant, peuvent ouvrir droit à une subvention (*jusqu'à la terminale*). Vous devez vous adresser à votre Mairie ou au Conseil Général. Pour les lignes ORIZO (bus de ville), les imprimés doivent être retirés directement au bureau ORIZO (<https://www.orizo.fr/se-deplacer/nos-mobilites/transport-scolaire>).

Pour les TER, LER (Lignes Express de Régionales), le Conseil Régional PACA prend en charge une partie du coût du transport.

Le formulaire est à télécharger sur le site : <https://zou.maregionsud.fr/>

## SCOLARITE

↳ **Assiduité – Absences** : l'inscription au lycée implique un engagement à l'assiduité et à la ponctualité.

**Pour les absences et retards**, avertir par le mail suivant : [vslycee@lasalle84.org](mailto:vslycee@lasalle84.org)

**Pour la scolarité**, envoyer un mail à : [fagea@lasalle84.org](mailto:fagea@lasalle84.org)

↳ **Les projets de classe** : ils revêtent un caractère **obligatoire**. Ils permettent de souder les classes et de faire vivre aux jeunes des moments forts d'émotions à travers des activités culturelles ou sportives.

↳ **Bulletins de notes** : selon les classes et en fonction des périodes de stages en entreprises, vous recevrez soit 2 soit 3 bulletins directement sur votre adresse mail.

↳ **Candidats handicapés ou atteints de maladies graves** : Les candidats en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements des conditions de passation des épreuves lors des examens.

Vous devez vous connecter au site internet de l'Académie d'Aix-Marseille :

<http://www.ac-aix-marseille.fr/cid93418/amenagement-epreuves-aux-examens.html>

Rubrique « examens et concours », puis « aménagement d'épreuves aux examens ».

↳ **Dispense EPS** : Les élèves dispensés de sport devront fournir **un certificat** au professeur et à la vie scolaire.

↳ **C.C.F.** : durant l'année, les élèves de certaines classes seront convoqués pour des Contrôles en Cours de Formation (CCF). Les notes de ceux-ci compteront pour l'obtention du diplôme. La présence des élèves à ces épreuves est donc obligatoire.

↳ **Location de casier** : l'élève qui souhaite disposer d'un casier fermant à clé, pourra l'obtenir moyennant une caution.

## CALENDRIER

### CALENDRIER DES CONGES SCOLAIRES - ANNEE 2026- 2027 :

|                         |   |                          |          |                   |
|-------------------------|---|--------------------------|----------|-------------------|
| - Congés de Toussaint : | du vendredi                                 | 16/10/26 après la classe | au lundi | 02/11/26 au matin |
| - Congés de Noël :      | du vendredi                                 | 18/12/26 après la classe | au lundi | 04/01/27 au matin |
| - Congés d'hiver :      | du vendredi                                 | 19/02/27 après la classe | au lundi | 08/03/27 au matin |
| - Congés de printemps : | du vendredi                                 | 16/04/27 après la classe | au lundi | 03/05/27 au matin |
| - Pont de l'ascension : | du mercredi                                 | 05/05/27 après la classe | au lundi | 10/05/27 au matin |
| - Congés d'été :        | En fonction des contraintes ministérielles. |                          |          |                   |

### JOURS FERIES SUPPLEMENTAIRES

**Mercredi 11 novembre 2026 : Férié**

**Lundi 17 mai 2027 : Pentecôte**

## FACTURATION

### **□ Evolution des outils de gestion et de prélèvement**

Afin de simplifier nos procédures administratives et d'améliorer le suivi des informations tout au long de l'année scolaire, l'établissement mettra en place, dès la prochaine rentrée, une nouvelle organisation des outils numériques :

- **Pronote** restera **l'outil de référence pour tout ce qui concerne la scolarité de votre enfant** : emploi du temps, cahier de textes, évaluations, bulletins, absences, retards et communication pédagogique.
- **Plateforme Ecole Directe** assurera **la gestion administrative et financière** : consultation des factures, suivi des règlements et accès aux informations administratives relatives à la scolarité de votre enfant.

Cette évolution s'accompagne d'une adaptation des modalités de prélèvement afin de mieux répondre aux attentes des familles et de faciliter la gestion du budget scolaire.

### **Comment régler ?**

Le relevé de frais est établi pour l'année et édité fin septembre / début octobre.

L'échéancier en bas de facture tiendra compte des paiements déjà effectués avec l'édition de la facture (arrhes versées lors de l'inscription ou la réinscription). De plus, nous vous rappelons que les frais inhérents au projet classe de l'étudiant seront également portés sur la facture. La tarification est annuelle et tiendra compte des périodes de stage.


Les frais de scolarité seront répartis sur **10 prélèvements mensuels**. Le premier prélèvement, effectué au mois de septembre, sera forfaitaire : 150 € pour les élèves demi-pensionnaires et 100 € pour les élèves externes.

Les prélèvements suivants seront ensuite ajustés de manière à répartir équitablement le coût restant sur l'ensemble de l'année scolaire. Cette nouvelle organisation a pour objectif de **lisser les dépenses scolaires sur une période plus longue**, afin de limiter les variations importantes d'un mois à l'autre et d'apporter davantage de visibilité aux familles dans la gestion de leur budget.

Pour les familles qui ne sont pas en prélèvements (chèques, espèces ou virement), le paiement doit être réalisé par tiers selon le calendrier suivant : 15 novembre, 15 février et 15 avril. Des informations complémentaires concernant les modalités de connexion à École Directe ainsi que le calendrier précis des prélèvements vous seront communiquées avant la rentrée.

**Pour ceux qui souhaitent régler dès le mois de septembre, rapprochez-vous du service comptabilité.**

# RENTREE DES ELEVES

 Nous vous rappelons que pour tous les nouveaux élèves, le certificat de radiation, le dernier bulletin mentionnant le passage dans la classe supérieure, doivent nous parvenir avant la fin août 2026.

Accueil des élèves (distribution de documents, cartes scolaires, emploi du temps)

## Mardi 1er septembre 2026

|       |                             |
|-------|-----------------------------|
| 13h30 | 1ère PRO CIEL et MELEC      |
| 14h30 | Terminale PRO CIEL et MELEC |

## Mercredi 2 septembre 2026

|      |  |
|------|--|
| 9h00 | 2 <sup>nde</sup> BAC PRO CIEL et MELEC         |
| 9h15 | CAP 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année |

Les cours débuteront à partir du **jeudi 3 septembre 2026** suivant les emplois du temps « normaux ».

En raison d'un séjour d'intégration pour les classes de 2<sup>nde</sup> GT, passerelle et PRO ainsi que pour les CAP1 prévu les lundi 14, mardi 15 et mercredi 16 septembre, il est fort possible que ces trois journées soient perturbées au niveau des emplois du temps.

Les élèves sont invités à consulter leur espace numérique PRONOTE afin de vérifier leur emploi du temps modifié pour ces journées.

## ACCUEIL ET INSTALLATION DES INTERNES

Le jour de la rentrée, les élèves seront accueillis tout au long de la matinée par Madame L. GUILLAUMAT et Monsieur N. FRAY, les éducateurs chargés de l'internat. Nous suggérons aux internes d'être présents ½ heure avant l'horaire de rentrée prévu afin qu'ils puissent déposer leurs affaires dans leur chambre.

## RENCONTRES PARENTS / PROFESSEURS

|                                    |
|------------------------------------|
| <b>Lundi 7 Septembre 17h15</b>     |
| 2 <sup>nde</sup> PRO CIEL et MELEC |

|   |
|---|
| <b>Mardi 8 septembre 17h15</b>                    |
| 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année de CAP |
| 1 <sup>ère</sup> PRO CIEL et MELEC                |
| Terminale PRO CIEL et MELEC                       |

**La présence de l'élève n'est pas obligatoire mais elle est conseillée**

Le jour de ces rencontres, le Responsable d'Internat, Monsieur A. FAGE ainsi que les éducateurs chargés de l'internat, Madame L. GUILLAUMAT et Monsieur N. FRAY, seront disponibles dès 17 heures pour rencontrer les parents des internes.

Aux mois de décembre ou janvier, des rencontres parents/enseignants avec entrevues personnalisées et informations pour l'orientation seront prévues pour la plupart des classes mais vous pouvez joindre au quotidien l'ensemble des professeurs via **PRONOTE (un code vous sera communiqué en début d'année)**.

## FOURNITURES

### FOURNITURES – MANUELS – MATERIEL

**☞ Chaque enseignant communiquera sa liste de fournitures à la rentrée**

Les élèves seront dotés de tablettes numériques lors de leur rentrée au lycée. Les manuels scolaires sont désormais au format numérique via cet outil. **L'outillage est mis à disposition par l'établissement grâce à l'aide du Conseil Régional.**

Toute perte ou endommagement du matériel devra être remplacé et sera à la charge de la famille.

Les élèves seront également équipés de protections individuelles par le Conseil Régional (voir paragraphe sécurité). Cette dotation est pour la durée du cycle de formation. Tout remplacement de ces équipements sera à la charge des familles.

Une **calculatrice scientifique** vous sera conseillée **après la rentrée** ; différez son achat si vous n'en possédez pas encore (prévoir un budget d'environ 80 €). Suite aux modifications des modalités des examens, une information sera donnée à la rentrée lors des réunions. Le papier millimétré et calque vous seront fournis si besoin.

## LES PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

| Classes                         | Nbre de semaines | 1 <sup>ère</sup> période           | 2 <sup>ème</sup> période   |
|---------------------------------|------------------|------------------------------------|----------------------------|
| 1ère année CAP électricien (ne) | 3+4              | Du 04 janvier au 22 janvier 2027   | Du 31 mai au 25 juin 2027  |
| 2ème année CAP électricien(ne)  | 6+1              | Du 25 janvier au 19 février 2027   | Du 8 mars au 26 mars 2027  |
| 2nde BAC PRO TNE<br>CIEL        | 3+3              | Du 01 février au 19 février 2027   | Du 07 juin au 25 juin 2027 |
| 2nde BAC PRO TNE<br>MELEC       | 3+3              | Du 01 février au 19 février 2027   | Du 07 juin au 25 juin 2027 |
| 1ere BAC PRO<br>CIEL            | 4+4              | Du 30 novembre au 18 décembre 2026 | Du 31 mai au 25 juin 2027  |
| 1ere BAC PRO<br>MELEC           | 4+4              | Du 30 novembre au 18 décembre 2026 | Du 31 mai au 25 juin 2027  |
| Ter BAC PRO<br>CIEL             | 3+3              | Du 30 novembre au 18 décembre 2026 | Du 22 mars au 9 avril 2027 |
| Ter BAC PRO<br>MELEC            | 3+3              | Du 30 novembre au 18 décembre 2026 | Du 22 mars au 9 avril 2027 |

Tous les élèves sont invités à **trouver leur stage le plus tôt possible** dans l'année  
(Les premiers à demander seront les premiers acceptés...)

## SECURITE

Des équipements et protections individuelles seront offerts à chaque élève de la voie professionnelle par le Conseil Régional.

Les élèves de 1ère année de CAP électricien et ceux de 2nde TNE MELEC seront dotés de chaussures de sécurité et d'un pantalon d'atelier. Les élèves de 2nde TNE CIEL seront équipés d'une blouse blanche.

Après essayage, les équipements seront commandés par l'établissement.

Le port des chaussures de sécurité et des pantalons d'atelier est obligatoire pour les élèves de CAP électricien et de BAC PRO MELEC durant les heures d'atelier ainsi que lors des périodes de formation en milieu professionnel.

Pour la filière CIEL, le port des blouses blanches est obligatoire à la demande du professeur en fonction des tâches confiées.